

Pour ne pas subir, mais pour Agir il est temps de nous rejoindre!!!

le 20 avril 2018

Le 11 avril 2018 en séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière. Le Ministère a indiqué sa volonté de publier rapidement le décret permettant le licenciement des fonctionnaires après une suppression d'emploi. Le ministère voudrait également remettre en cause, dès le 1er janvier 2019, la « prestation départ à la retraite CGOS » qui correspond à 48 euros par année de présence (34 Millions €/ plan national).

Mais ce n'est pas tout, Il veut aussi supprimer la « prestation maladie », qui permet le maintien du salaire en maladie pendant 5 mois en compensant à hauteur de 45% les 50% manquant. Il récupère ainsi 95 millions d'euros sur le dos des hospitaliers. Après les 300 millions prélevés sur les fonds de formation de l'ANFH

Le syndicat FO dénonce et vote contre l'ensemble des restructurations synonymes de diminution d'effectifs.

Trop c'est trop !

Le syndicat FO c'est TOI, MOI et NOUS.
Unis et Solidaire pour la défense de nos conditions de travail.



L'équilibre est nécessaire car il est le garant du respect et de la considération à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Si tu veux que ça change et que ça bouge !!!

Toi aussi pense à te syndiquer...